

DPR 2 Phosphore

DIAGNOSTIC DES PARCELLES A RISQUE DE TRANSFERT

Exploitant :
Société :
Adresse :

CP :
Ville :
Portable :
E-mail :

Diagnostic réalisé le :
Agent agréé :
N° agrément :

Organisme :
Adresse :
CP :
Ville :
Portable :
E-mail :

Logo entreprise



Logo collectivité

SOMMAIRE

Table des matières

1. Méthode de diagnostic	3
1.1. Principes et démarche	3
1.2. Limite de la méthode	3
1.3. Arbre d'analyse de caractérisation des parcelles à risque de transfert Phosphore	4
1.4. Grille « Protection efficace »	5
2. Localisation de l'exploitation	6
3. Parcellaire de l'exploitation et chemin de l'eau :	7
4. Diagnostic des parcelles à risque de transfert du phosphore	8
4.1. Carte de l'état initial du diagnostic	8
4.2. Tableau de diagnostic	9
4.3. Les principaux facteurs de risque sur l'exploitation	10
4.4. Les points forts	10
4.5. Les améliorations	10
5. Aménagements recommandés	11
5.1. Carte des aménagements	11
5.2. Tableau des aménagements (parcelle)	12
6. Pratiques agricoles	13
6.1. Tableau de diagnostic des pratiques agricoles	13
6.2. Les points forts	13
6.3. Les améliorations	13
6.4. Les préconisations sur les parcelles à risque de transfert (fort et moyen)	13
6. Synthèse du diagnostic	14
Avis qualitatif de l'agent agréé ayant réalisé le DPR	14
1. Préconisations sur les parcelles à risque de transfert phosphore	15
2. Valeur d'IFT Herbicides par cultures en Bretagne	15
3. Classement des matières actives herbicides	15

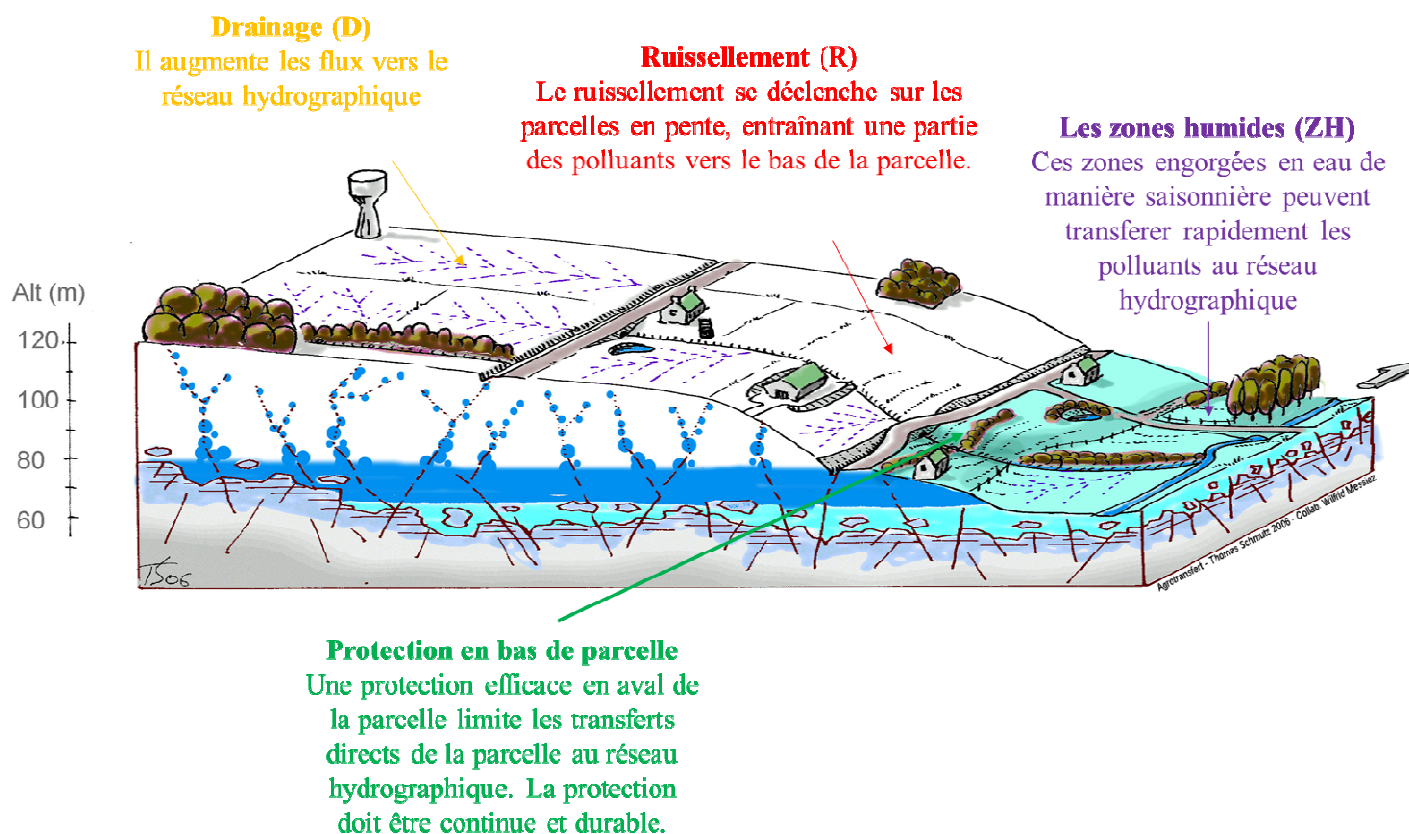
1. Méthode de diagnostic

1.1. Principes et démarche

La méthode est basée sur l'évaluation du risque que le phosphore soit entraîné de la parcelle vers le réseau hydrographique. La démarche consiste à analyser dans un premier temps, la topographie de la parcelle, le réseau hydrographique fonctionnel (cours d'eau indiqué sur la carte IGN mais également fossés qui conduisent à ce cours d'eau principal), les voies de contamination des eaux par le phosphore (voir le schéma ci-dessous).

Ce premier niveau d'analyse donne une approche du risque parcellaire hors aménagements. Dans un deuxième temps, les aménagements mis en place par l'agriculteur pour limiter les transferts sont analysés, leur efficacité évaluée, ce qui permet une correction du risque. Un schéma d'aménagements à mettre en place est proposé à l'agriculteur si besoin ; il est complété par propositions de pratiques permettant de limiter les transferts.

Les voies de contamination des eaux :

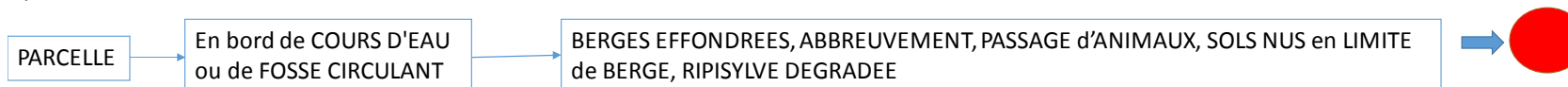


1.2. Limite de la méthode

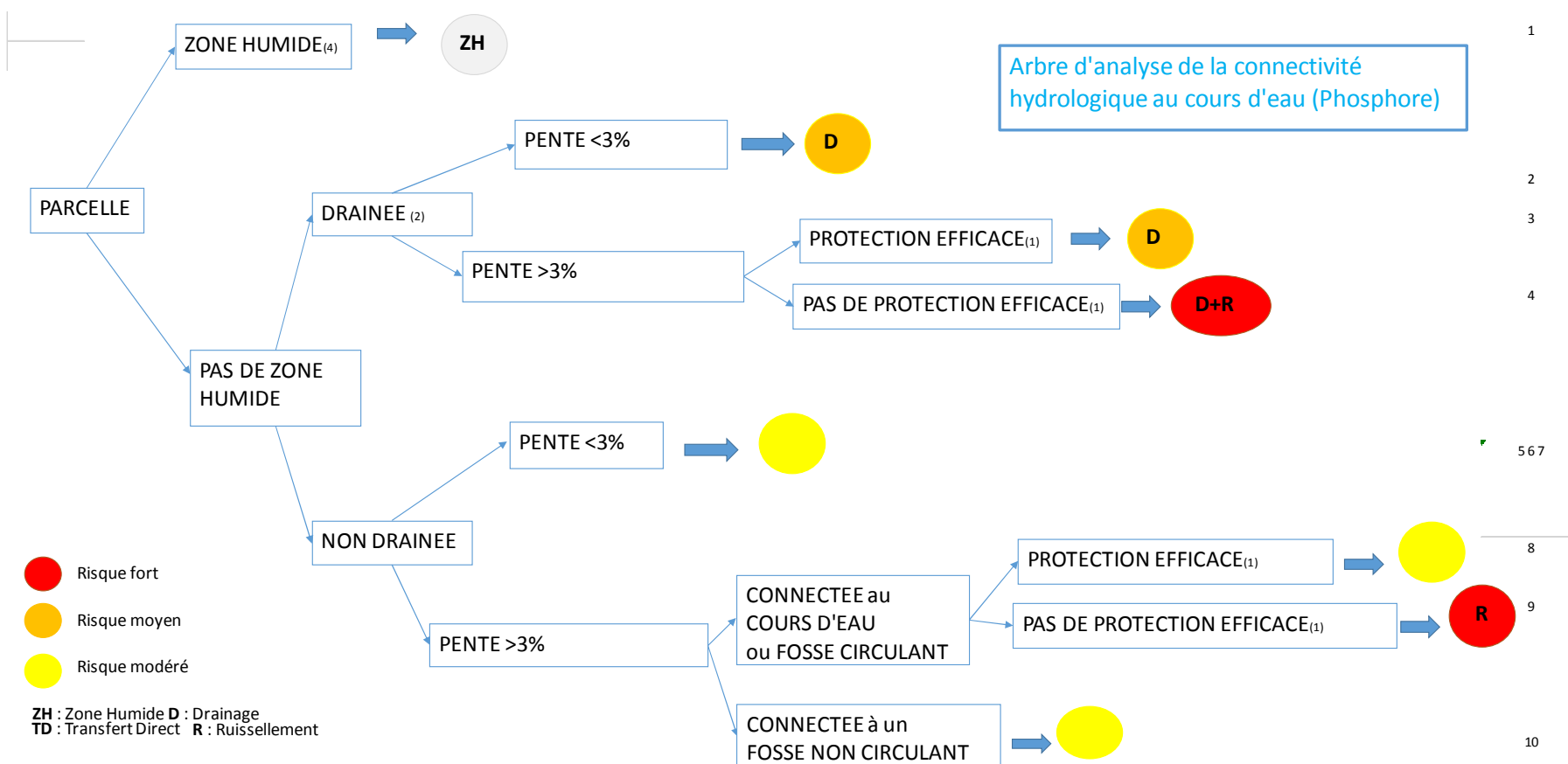
Le diagnostic porte uniquement sur le risque de transfert du phosphore à l'exclusion de toute autre substance potentiellement polluante (dont les mécanismes de transferts peuvent être différents).

1.3. Arbre d'analyse de caractérisation des parcelles à risque de transfert Phosphore

1) Transfert localisé



2) Transfert diffus



(1): se reporter à la grille protection aval efficace (2): vérifier que le drain débouche dans un fossé circulant (3): se reporter au protocole estimation de la battance (4): se reporter à l'arrêté identification d'une zone humide

1.4. Grille « Protection efficace »

Une protection aval efficace est un élément du paysage qui freine le ruissellement en bas de parcelle. Elle limite le transfert direct des polluants de la parcelle au réseau hydrographique.

La protection doit être **permanente ET continue**.

Le type et le dimensionnement de la protection est fonction des caractéristiques de la parcelle (longueur de pente, % de pente et distance au réseau hydrographique circulant) selon les tableaux ci-dessous :

		Distance au réseau hydrographique fonctionnel					
		> 200 m		20 à 200 m		< 20 m	
		<5%	≥5%	<5%	≥5%	<5%	≥5%
Longueur de pente	< 50 m	0	0	0	1	1	2
	50 à 150 m	0	0	1	2	2	3
	150 à 250 m	0	1	2	3	3	4
	250 m à 350 m	1	2	3	4	4	5
	> 350 m	2	3	4	5	5	5

Pentes de plus de **250m**,
encouragement à redécouper la parcelle

Diagnostic et Préconisations d'aménagement	
0	Protection aval non nécessaire
1	Talus, talus ceinture de bas fond Dispositif enherbé et/ou boisé 5 m*
2	Talus, talus ceinture de bas fond Dispositif enherbé et/ou boisé 10 m*
3	Talus, talus ceinture de bas fond Dispositif enherbé et/ou boisé 20 m*
4	Redécouper la parcelle Talus, talus ceinture de bas fond Dispositif enherbé et/ou boisé 30 m*
5	Redécouper la parcelle

Préconisation d'une protection à l'**amont** de la parcelle: une priorité contre le processus d'érosion!

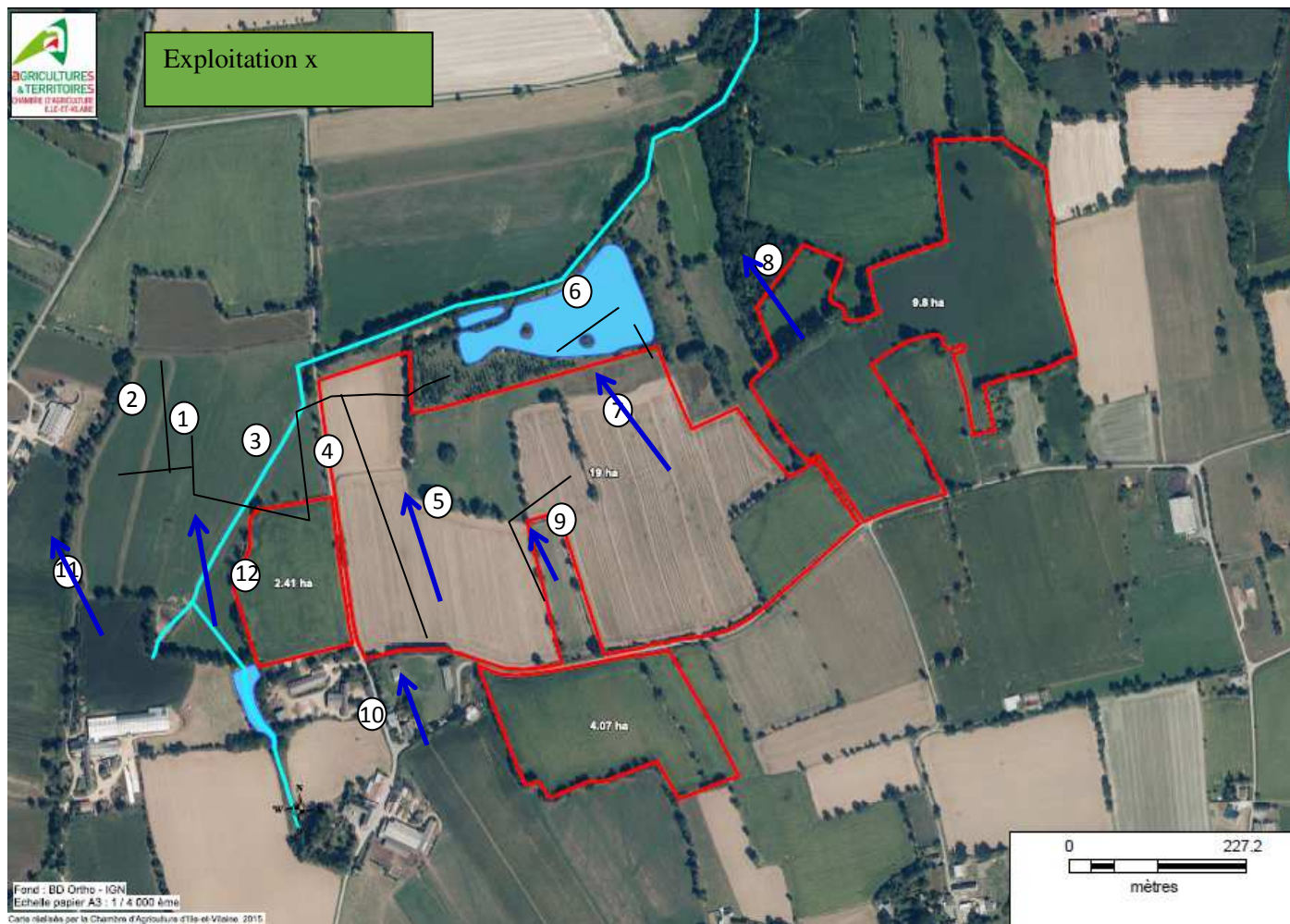
Si le versant continue à l'amont de la parcelle, une préconisation d'aménagement à l'amont de la parcelle est recommandée. La parcelle est alors classée en risque moyen :

R

Classe de situation 11



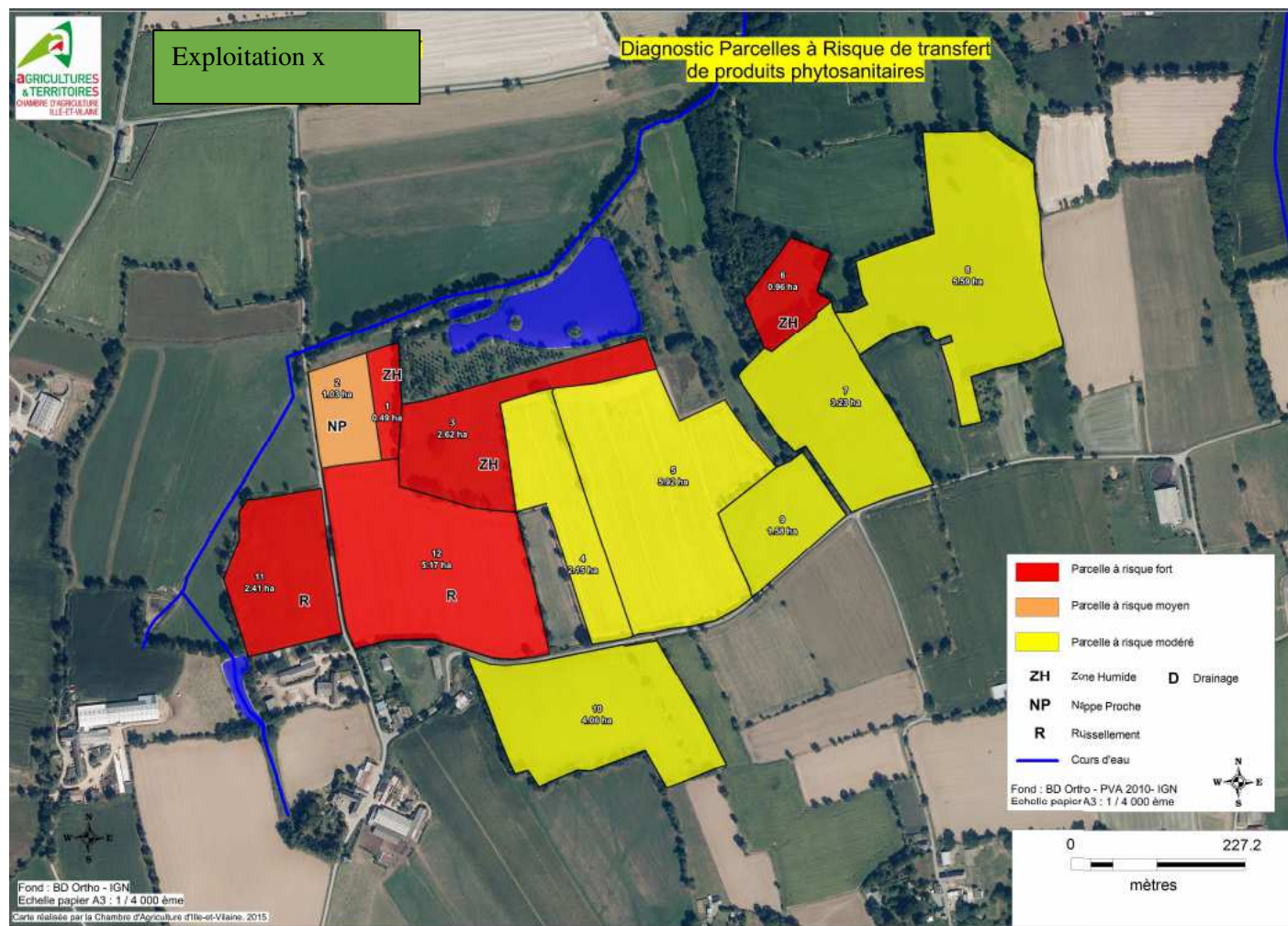
3. Parcellaire de l'exploitation et chemin de l'eau :



<à personnaliser>

4. Diagnostic des parcelles à risque de transfert du phosphore

4.1. Carte de l'état initial du diagnostic



4.2. Tableau de diagnostic

(Liste des parcelles et notation des critères)

Parcelles N°	Surface	Caractéristiques "milieu"							Aménagements existants					classe de situation
		zone humide	drainage	% pente	située en bas de versant	connexion au réseau hydrographique fonctionnel	distance / eau (m)	longueur de pente (m)	prairie permanente	talus	ceinture de bas fond	Largeur bande enherbée	Largeur bande boisée	
1	5	O/N	O/N	3	O/N	O/N	20	50	O/N	O/N	O/N	10	5	ZH
1	5													Berge effondrée*

*à proximité du cours d'eau ou du fossé

4.3. *Les principaux facteurs de risque sur l'exploitation*

<à personnaliser>

4.4. *Les points forts*

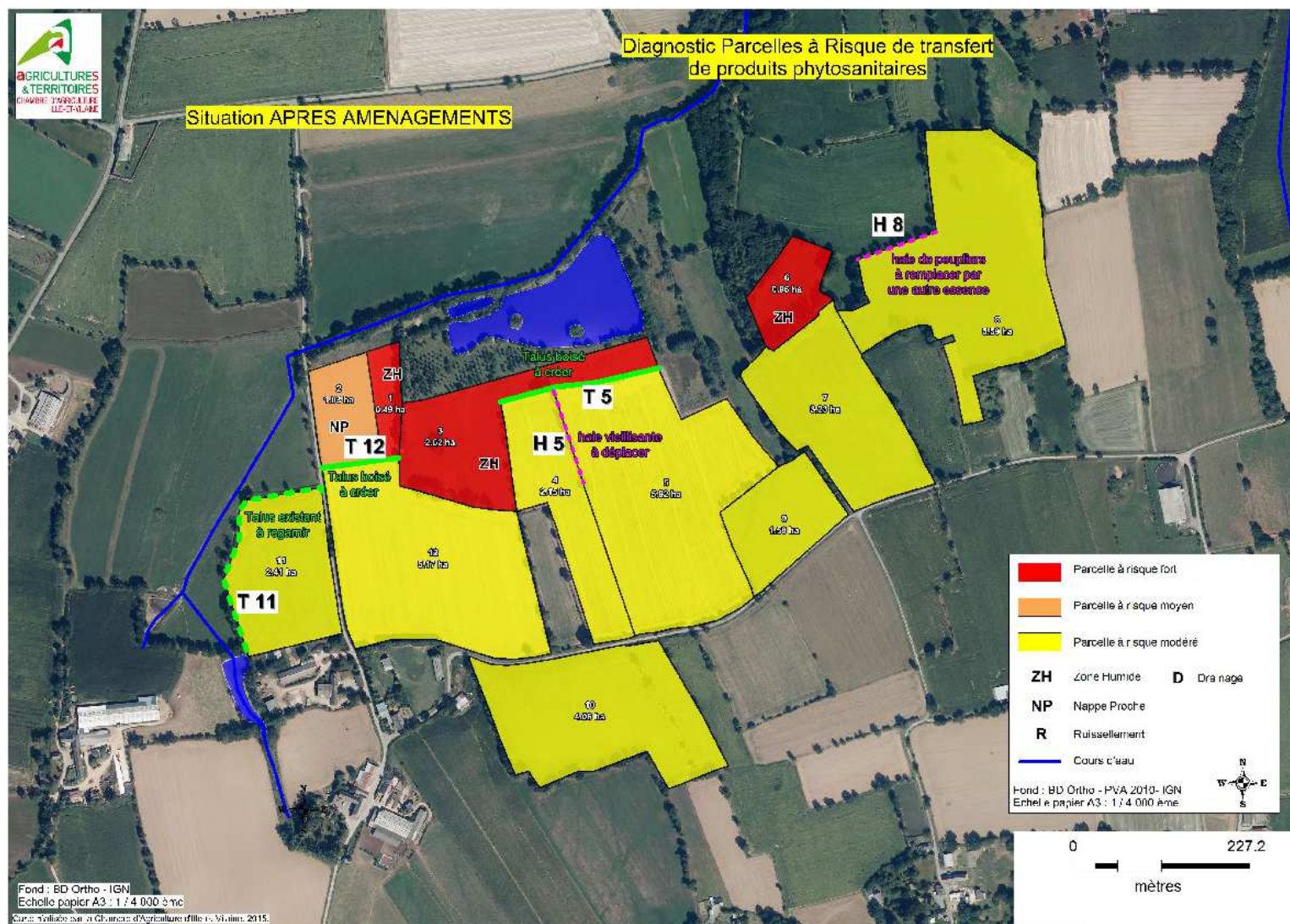
<à personnaliser->

4.5. *Les améliorations*

<à personnaliser >

5. Aménagements recommandés

5.1. Carte des aménagements



5.2. *Tableau des aménagements (parcelle)*

Parcelle	Classe de risque avant aménagement	Aménagement recommandé	Classe de risque après aménagement
11	Ruissellement	Talus aval Talus amont Regarnir le talus et le boucher à certains endroits afin de lui redonner sa fonction anti ruissellement	modéré
	Berge effondrée	Clôture implantée une haie en bord de cours d'eau pour stabiliser les berges	modéré

6. Pratiques agricoles

6.1. *Tableau de diagnostic des pratiques agricoles*

(Liste des parcelles et notation des critères)

Rotation 1 : **<à personnaliser >**

Rotation 2 : **<à personnaliser >**

Rotation 3 : **<à personnaliser >**

Parcelles N°	Rotations N°	Analyse de sol			Apports moyens (kgP2O5/ha/an)			Gestion des épandages	Couverture du sol	Maîtrise de l'état structural du sol	Sensibilité à la battance	Risque P du système de culture
		teneur (mg P2O5/kg)	unité	obtention /modalité	< 70	70-100	>100					
1	1		Dyer	estimé	45			Labour ou localisé	bonne	bonne	faible	Fort
2	2		Olsen	analyse			105	Incorporation superficielle	moyenne	moyenne	moyenne	Moyen

6.2. *Les points forts*

<à personnaliser >

6.3. *Les améliorations*

<à personnaliser >

6.4. *Les préconisations sur les parcelles à risque de transfert (fort et moyen)*

Sur les parcelles classées à risque fort ET moyen de transfert du phosphore vers les eaux, les pratiques agronomiques préconisées sont les suivantes (d'après le tableau des préconisations annexe 1):

Parcelles	Pratiques agronomiques conseillées
	<à personnaliser >

6. Synthèse du diagnostic

<i>Les aménagements et pratiques à maintenir</i>	<à personnaliser >
<i>Les aménagements prioritaires à créer</i>	<à personnaliser >
<i>Les modifications de pratiques</i>	<à personnaliser >

Avis qualitatif de l'agent agréé ayant réalisé le DPR

<à personnaliser>

Annexes

1. Préconisations sur les parcelles à risque de transfert phosphore

Parcelles à risque fort

Et parcelles à risque moyen

Sur les parcelles à risque fort et moyen, les pratiques agricoles à conseiller sont listées dans le tableau ci-dessous :

Intégrer des cultures pérennes
Pas de travail du sol, maintien d'un taux de MO, couverture des sols
Réduire le ruissellement par le travail du sol
- non labour avec résidus en surface > 50% de couverture du sol (sans concentrer le phosphore en surface)
- lit de semence motteux
- pour les cultures sarclées: semi en réparti, semi avec effaces traces
- réaliser des écroûtages (bineuse, herse, houe)
Couvrir les sols:
- couverture permanente des sols (semi direct)
- semer sous couvert
- conserver les résidus en surface > 50% de la surface du sol (non labour)
- semer les couverts avant le 15 août pour les cultures été/hiver
- semer les couverts avant le 30 septembre pour les cultures de printemps
- semer les cultures avec des plantes compagnes
Maintenir ou améliorer la stabilité structurale:
- Couvrir le sol par une végétation vivante quasi permanente
- Apports organiques (enfouis)
- Allonger les rotations: cultures qui exportent moins de C, protéagineux qui favorisent l'activité micro-biologique du sol...
Enfouissement des apports de P
Pour les parcelles ayant des teneurs du sol > 450 P Dyer, diminuer le stock de P (sans dégrader la stabilité structurale ni la productivité)
Absence d'irrigation ou irrigation optimisée
Absence de culture sous plastique
Prairie: absence d'affouragement à la parcelle, de parcelle parking, de sol nu

2. Valeur d'IFT Herbicides par cultures en Bretagne

3. Classement des matières actives herbicides